

## DEPARTEMENT DU GARD

COMMUNE DE CANNES ET CLAIRAN

## EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

ARRÈTE DU MAIRE N° 67

## POLICE DE ROULAGE

Pose d'un échafaudage

Rue Haute

Le Maire de la Commune de Cannes et Clairan,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1 ;  
Vu le code de la route ;

Vu le code de la voirie routière ;

Vu la demande de Monsieur ROURE Eric en date du 08 décembre 2025 qui souhaite effectuer des travaux de ravalement de façade ainsi qu'une pose d'échafaudage en occupant temporairement le domaine public Rue Haute ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux ;

## ARRÈTE

Article 1 - Objet de la demande :

Afin de permettre des travaux de ravalement de façade comprenant une pose d'échafaudage Rue Haute et d'assurer la sécurité de l'entreprise Bosc Michel Maçonnerie et des usagers de la voie ainsi que le véhicule supportant l'échelle, la circulation sera provisoirement réglementée dans les conditions ci-après.

Article 2 - Réglementation :

Les restrictions suivantes seront instituées au droit du chantier, aux véhicules légers et lourds :

- route barrée
- interdiction de stationner

Le chantier sera délimité par la mise en place de panneaux de signalisation en conformité avec les travaux.

11/8/2025

Article 3 - Durée de la Réglementation :

Le présent Arrêté sera applicable à partir du 10 décembre 2025 8 heures 00 jusqu'au 16 décembre 2025 18h00.

Article 4 - Signalisation :

La signalisation réglementaire des chantiers sera mise en place, entretenue et déposée par les soins de la personne chargée des travaux et à ses frais. Elle sera de la gamme normale et rétroéchissante.

Article 5 - Prescriptions diverses :

Les dispositions prises par le présent Arrêté ne pourront en aucun cas nuire à la libre circulation des véhicules prioritaires et de ramassage scolaire (service incendie et secours, ambulance...).

Fait à Cannes et Clairan, le 9 décembre 2025.

Richard GERET,  
Adjoint au Maire



Le maire certifie le caractère exécutoire de cet acte par :

Notification le :  
09/12/2025

**Voies et délais de recours :**  
le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification :  
d'un recours gracieux : auprès de madame le maire de Cannes et Clairan,  
d'un recours hiérarchique : auprès de monsieur le Préfet du Gard,  
d'un recours contentieux : auprès du tribunal administratif de Nîmes